



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NOISY-LE-ROI

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIF A LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE NOISY-LE-ROI POUR LE QUARTIER MONTGOLFIER

Par arrêté n° 2023-219 en date du 30 octobre 2023, Monsieur le Maire de la commune de Noisy-le-Roi a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Noisy-le-Roi pour le quartier Montgolfier.

L'enquête publique aura lieu **du lundi 27 novembre 2023 au jeudi 28 décembre 2023 inclus**, soit 32 jours consécutifs.

Monsieur Denis UGUEN, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et **Monsieur Dominique ERRARD** en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Noisy-le-Roi, pour recevoir ses observations, aux dates suivantes :

- | | | | |
|---|------------------|-------------------------|----------------------------------|
| • | le lundi | 27 novembre 2023 | de 09 heures à 12 heures, |
| • | le mardi | 05 décembre 2023 | de 14 heures à 17 heures, |
| • | le samedi | 23 décembre 2023 | de 09 heures à 12 heures, |
| • | le jeudi | 28 décembre 2023 | de 14 heures à 17 heures. |

Le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU comprenant le projet de modification, l'exposé de ses motifs et les avis des personnes publiques associées, sera consultable à la mairie de Noisy-le-Roi, aux jours et aux heures d'ouverture (soit de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures du lundi au vendredi).

Le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU sera mis en ligne sur le site internet de la ville :

<https://www.noisyleroi.fr/174/mairie/urbanisme.htm>

Un registre papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à disposition en mairie de Noisy-le-Roi, pour récolter les observations du public sur le projet de modification.

Chacun pourra consigner ses observations par mail à l'adresse dédiée : **enquete-publique-urbanisme@noisyleroi.fr** ou par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Mairie de Noisy-le-Roi
37 rue André Le Bourblanc
78590 NOISY-LE-ROI

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Les demandes devront être adressées à la mairie de Noisy-le-Roi.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui et il disposera d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête pour transmettre au Maire de la commune de Noisy-le-Roi le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis à la mairie de Noisy-le-Roi, seront consultables aux jours et aux heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également tenus à disposition du public pendant une durée d'un an sur le site de la commune **www.noisyleroi.fr**.

Le présent avis fera l'objet d'une mention dans deux journaux locaux d'annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Le présent avis est affiché en mairie de Noisy-le-Roi et publié par tout autre procédé en usage à la commune de Noisy-le-Roi.